

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 02 octobre 2024

DEL20241002_106

L'an deux mil vingt-quatre, le deux octobre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle polyvalente à LA MURAZ, sur convocation adressée à tous ses membres, le 26 septembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 18 puis 19 à partir de 19h21 et 21 à partir de 19h23 et de la délibération DEL20241002_101

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN arrivé à partir de 19h21 et de la délibération DEL20241002_101, Laurent CHIORINO, Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD arrivée à partir de 19h23 et de la délibération DEL20241002_101, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN arrivé à partir de 19h23 et de la délibération DEL20241002_101 ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Laurent FAVRE, Denise GERELLI-FORT, André PUGIN, Isabelle SAGE

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Esther VACHOUX

Absente : Sophie BIOLLUZ, Dominique BRAND, David DE VITO, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI

Secrétaire de séance : Nadine PÉRINET

DEL20241002_106 - Approbation de l'engagement dans le label Territoire Engagé pour la Transition Écologique "Climat-Air-Énergie"

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU la délibération 2020 02 041 du 26 février 2020, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Arve & Salève,

VU la délibération D2021 10 111 du 1^{er} décembre 2021, approuvant la feuille de route du projet de territoire de la Communauté de communes Arve & Salève,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil communautaire, le 06 juillet 2022 et notamment l'article 9-1 relatif à la protection et de la mise en valeur de l'Environnement ;

VU la délibération DEL 2023906_105 du Conseil communautaire, en date du 06 septembre 2023, portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la Collectivité au titre de ses compétences supplémentaires, et tout particulièrement l'article 9-1-4 concernant les actions relevant du Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) ;

CONSIDÉRANT les engagements de la Communauté de communes Arve & Salève dans la transition écologique au travers de son PCAET mais aussi de son Projet de Territoire ;

CONSIDÉRANT la démarche Territoire Engagé Climat-Air-Energie proposée par l'ADEME, Agence de la Transition Ecologique

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (eea), qui compte à ce jour plus de 1 600 collectivités participantes.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Avec le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la Communauté de communes Arve & Salève s'engage à :

- élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Territoire Engagé Climat-Air-Énergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par le(la) chargé(e) de mission Transition écologique de la Communauté de communes Arve & Salève.

Le coût prévisionnel sur 4 ans, évalué à 35 000 € est réparti comme suit :

- un conseiller accrédité sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours, soit environ 35 000 € HT,
- Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 61, article 611.

L'ADEME est partenaire de la démarche. Elle accorde notamment une subvention de 70 % du montant des dépenses. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME. Les 24 500 € de recette estimée attendue sur 4 ans seront inscrites au chapitre 74, article 747888

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la démarche de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME.

La Secrétaire de séance
Madame Nadine PERINET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/10/2024
Publié, le 10/10/2024

PAGE ANNULÉE

